



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°31.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaient présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance :

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA CAISSE DES ÉCOLES

RAPPORTEUR : Madame Chantal TESSON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-33 ;

VU les statuts de la Caisse des Écoles de la commune de Le Thillay ;

CONSIDÉRANT que la Caisse des Écoles est un établissement public communal ayant pour mission de soutenir les actions en faveur de l'éducation des enfants, notamment par le financement de matériels pédagogiques, d'activités scolaires et culturelles, ainsi que de participations aux transports scolaires ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux statuts de la Caisse des Écoles, le Conseil d'Administration est composé notamment :

- Du Maire, Président de droit,
- De l'Inspecteur de l'Éducation nationale,
- D'un représentant de l'État,
- De quatre représentants du Conseil municipal,
- De quatre représentants des parents d'élèves

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les quatre représentants appelés à siéger au Conseil d'administration de la Caisse des Écoles;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DESIGNE** les représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles comme suit :
 - Madame Chantal TESSON
 - Monsieur Benjamin LAGNEZ
 - Madame Rachida LASHAB
 - Monsieur Jean-Marie ROMERO

- ⇒ **PRECISE** que le Maire est Président de droit du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles ;

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026



Le Maire

Fabio LUNAZZI

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.